



Conseil économique et social

Distr. générale
30 juillet 2015
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

Deuxième session

Genève, 5-6 novembre 2015

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Renouvellement du mandat et projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2016-2017

Projet de plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2016-2017

I. Introduction

1. L'annexe II de la décision du Comité exécutif sur les questions relatives au Comité de l'énergie durable (ECE/EX/2013/L.15) prévoit la création d'un Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts), chargé de mener des activités concrètes axées sur les résultats qui, conformément à l'initiative « Énergie durable pour tous » lancée par le Secrétaire général de l'ONU, aident dans une mesure importante à améliorer l'efficacité énergétique dans la région, contribuant ainsi aux efforts d'atténuation des changements climatiques, et de renforcer la coopération régionale en matière d'efficacité énergétique, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce mandat est approuvé jusqu'en décembre 2015, avec la possibilité d'une prolongation.

2. Selon les termes de son mandat, le Groupe d'experts mettra l'accent sur les éléments suivants : a) discussion sur les réglementations et les mesures à prendre, à propos des obstacles financiers, techniques et autres à l'amélioration de l'efficacité énergétique; et b) partage de l'expérience et des meilleures pratiques dans le domaine de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles au service de l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

3. À sa première session, les 17 et 18 novembre 2014, le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique a arrêté d'un commun accord son plan de travail pour 2014-2015 et a prié le secrétariat, agissant en coordination avec le Bureau du Groupe d'experts, d'établir pour sa prochaine session un projet de plan de travail pour 2016-2017. Cette décision a été entérinée par le Comité de l'énergie durable lors de sa vingt-troisième session tenue du 19 au 21 novembre 2014 et approuvée par le Comité



exécutif de la CEE à sa soixante-quinzième réunion, le 10 février 2015. Ce projet de plan de travail est élaboré conformément à ces décisions.

II. Informations générales

4. Le Groupe d'experts a été prié d'élaborer un ensemble de possibilités d'action relatives à l'efficacité énergétique. À ce titre, un rapport intitulé *Meilleures pratiques pour promouvoir l'efficacité énergétique* a été publié. Ce rapport présente un cadre structuré des meilleures pratiques dans les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique pour atténuer les changements climatiques et favoriser le développement durable. Il attire l'attention sur le fait que les véritables défis à l'amélioration plus rapide de l'efficacité énergétique se trouvent dans ses fondements politiques: les cadres de gouvernance, la bancabilité qui est favorisée par des politiques financières saines et les services collectifs qui favorisent l'efficacité énergétique grâce à des prix reflétant les coûts et à des mesures de soutien. Parmi les principaux obstacles à l'augmentation de l'efficacité énergétique dans la région mentionnés dans le rapport figurent :

a) La gouvernance intersectorielle. Environ la moitié des États membres de la CEE ont appliqué des politiques et programmes qui ont amélioré l'efficacité énergétique. Pour ces pays, il est possible d'accroître davantage les gains sociaux et économiques qui peuvent être tirés de l'efficacité énergétique; pour d'autres, il y a un besoin pressant d'établir une gouvernance et des processus politiques efficaces. Il semble nécessaire d'améliorer la capacité des pays à élaborer les fondements statutaires et politiques de l'efficacité énergétique pour permettre une gouvernance bien conçue et une bonne mise en œuvre des politiques et mesures économiques;

b) La finance intersectorielle. L'analyse de diverses études permet de conclure qu'il existe toujours un grand potentiel pour des projets d'efficacité énergétique dans la région de la CEE, et en particulier dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Pour qu'ils soient couronnés de succès, il faudra en étudier avec attention le cadre général, les projets prometteurs étant présentés à des institutions financières et à des investisseurs potentiels accompagnés d'une documentation de qualité afin d'assurer leur financement. Des institutions financières internationales telles que la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) ont établi des réseaux de banques locales, des outils efficaces de gestion des risques des projets et une bonne connaissance des éléments politiques et techniques. Le déficit d'information à traiter en priorité concerne semble-t-il le contexte politique dans les pays;

c) Les services collectifs. Il est clair, à divers égards, qu'une inadéquation généralisée des indications données par les prix et des capacités opérationnelles des services collectifs a contribué au fait que l'amélioration de l'efficacité énergétique est restée en deçà de son potentiel. Par exemple, il n'est possible d'améliorer les systèmes énergétiques de district à l'échelle requise que si l'on prête attention à la structure et aux motivations commerciales des services collectifs. L'ampleur et l'impact de cette carence persistante au niveau politique doivent être évalués et compris. Il est alors possible de proposer des solutions qui viennent à bout de cette inertie politique, tout en remédiant aux obstacles structurels et en fixant des prix abordables pour les consommateurs;

d) Les politiques et mesures opérationnelles. La plupart des politiques opérationnelles, telles les normes applicables aux appareils et les politiques d'étiquetage, les codes du bâtiment et les mesures d'économie des carburants, sont solidement implantées dans de nombreux pays. Les principes, la logique économique, la dynamique de la réponse au programme ont été mis au point. Des normes et des

mesures commerciales et techniques connexes sont mises en place et les politiques comportent des méthodes actives de révision et d'amélioration. Les pays qui les ont adoptées les premiers ont assumé les risques et les pratiques présentent maintenant peu de risque pour les pays qui doivent encore les adopter. On continue de s'efforcer d'étendre ces politiques au monde entier en aidant ces pays et en uniformisant ces politiques que l'on présente sous forme de mesures harmonisées à appliquer telles quelles.

5. Le Groupe d'experts, de concert avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, a étudié les activités possibles concernant les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Le Président et plusieurs membres du Bureau et du Groupe d'experts ont participé aux consultations d'experts tenues par la CEE les 20 et 21 avril 2015. Il ressort des résultats préliminaires de l'enquête régionale visant à recueillir l'opinion des parties prenantes sur le rôle que la CEE pourrait jouer pour mieux assister les États membres et des conclusions de la réunion que les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments joueront un rôle majeur dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, mais qu'une approche plus intégrée et globale est souhaitable. Les participants à la réunion ont proposé de créer une Équipe spéciale conjointe informelle sur les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

6. Pour le cinquième Forum international de l'énergie au service du développement durable qui s'est tenu du 4 au 7 novembre 2014 à Hammamet, les secrétaires exécutifs des commissions régionales de l'ONU ont signé une déclaration commune (dite Déclaration d'Hammamet), dans laquelle ils jugeaient atteignables les objectifs de durabilité énergétique, lesquels ne doivent pas nécessairement être en conflit avec des considérations à plus court terme pour autant que s'engage un réel effort collectif à l'échelle mondiale. La déclaration commune est un appel à l'action à l'adresse de leurs États membres respectifs, mettant notamment en évidence trois éléments clefs : a) il faut améliorer l'efficacité énergétique plus rapidement dans la plupart des pays; b) il faut repenser les politiques relatives aux énergies renouvelables; et c) un accès équitable à des services énergétiques modernes exige la mobilisation de ressources adéquates. La prochaine étape serait de rendre la Déclaration d'Hammamet opérationnelle pour la région de la CEE, notamment en mettant au point une feuille de notation (rapport de suivi des progrès) pour les pays concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique.

III. Activités concrètes

7. Sur la base des résultats de la mise en œuvre du plan de travail pour 2014-2015, le Groupe d'experts propose d'entreprendre les activités suivantes.

A. **Échange de savoir-faire et de meilleures pratiques dans certains secteurs économiques sur les moyens d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

8. **Description :** Le Groupe d'experts encouragera l'échange de savoir-faire et des meilleures pratiques entre les experts de tous les États membres et des instances internationales compétentes concernant les moyens d'améliorer l'efficacité énergétique dans la région et de faire de l'efficacité énergétique une véritable ressource qui se trouvera sur un pied d'égalité avec l'offre dans la politique de l'énergie. Ces travaux feront l'objet d'une collaboration avec d'autres organisations, dont l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Centre de l'efficacité énergétique

de Copenhague, le secrétariat de la Charte de l'énergie, le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPEEC), la Fondation pour les Nations Unies, la Commission européenne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque mondiale, la Société financière internationale (SFI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), Investor Confidence Project (ICP) Europe, International Smart Grids Action Network (ISGAN), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI), les commissions régionales de l'ONU et d'autres organisations compétentes.

9. Travaux à entreprendre :

a) Identifier les principales priorités opérationnelles des États membres et offrir des plates-formes pour une action collective;

b) Offrir une plate-forme efficace pour étendre à l'ensemble des pays de la région les politiques et mesures déjà élaborées en se fondant sur les meilleures pratiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique – Cadre structuré des meilleures pratiques dans les politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique mis au point par le Groupe d'experts. En particulier, coopérer avec l'AIE en ce qui concerne ses bases de données relatives aux politiques et mesures d'efficacité énergétique et à l'élaboration de politiques dans ce domaine;

c) Désigner un État, membre de la CEE, d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale ou d'Europe du Sud-Est qui pourrait jouer le rôle de chef de file en matière d'efficacité énergétique et inventorier les possibilités d'élaborer des programmes conjoints avec des institutions de pointe en Europe occidentale et de diffuser l'expérience acquise concernant les meilleures pratiques dans les pays voisins;

d) Organiser des activités de partage d'informations (ateliers, séminaires, tables rondes, etc.) pour échanger des données d'expérience sur les meilleures pratiques et les politiques en matière d'efficacité énergétique;

e) Mettre en évidence les lacunes existantes dans les normes et réglementations et coopérer avec d'autres organisations compétentes pour y remédier;

f) Déterminer les possibilités de faire en sorte que l'efficacité énergétique continue d'être considérée comme une ressource énergétique en tant que telle et reçoive une attention prioritaire dans les politiques nationales;

g) Suivre et promouvoir les résultats de l'initiative de la Banque mondiale visant à stimuler la volonté d'investissement dans les énergies durables (RISE), qui évaluera l'environnement juridique et réglementaire des investissements dans les énergies durables et qui devrait inclure 31 États membres de la CEE en 2015.

10. **Résultats attendus :** Un rapport soumis au Groupe d'experts pour examen.

11. Calendrier :

a) Version préliminaire du rapport qui fera l'objet d'un débat – septembre 2016;

b) Rapport final – septembre 2017.

B. Échange de savoir-faire et de meilleures pratiques sur le rôle des normes et des directives visant à améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe

12. **Description** : Les normes internationales d'efficacité énergétique peuvent jouer un rôle utile, s'agissant de promouvoir de bonnes pratiques en matière d'énergie, d'harmoniser les politiques publiques, d'améliorer la compréhension et la confiance des consommateurs et des utilisateurs, d'éviter les obstacles techniques au commerce relatifs aux politiques énergétiques et de créer des marchés mondiaux pour les technologies de l'énergie. Les travaux préliminaires du Groupe d'experts, entrepris conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire, ont consisté à étudier les activités possibles relatives aux normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. Il ressort des résultats préliminaires de l'enquête régionale que les domaines ci-après sont au premier rang des priorités en matière de construction dans la région de la CEE :

- a) Élaboration d'orientations sur les meilleures pratiques en matière d'inspection et de respect de la réglementation;
- b) Recensement des normes existantes d'efficacité énergétique dans les bâtiments;
- c) Établissement de partenariats avec divers organismes internationaux;
- d) Création d'une plate-forme régionale comprenant des séminaires de formation de formateurs pour élaborer, recueillir et analyser les normes de construction;
- e) Établissement d'une base de données et d'un réseau d'experts dans le domaine des normes de construction; et
- f) Établissement d'une base de données commune des réglementations en matière de construction dans la région de la CEE.

13. L'élaboration et la promotion d'une norme à l'échelle de la CEE pour les bâtiments à énergie passive ou à énergie proche de zéro, qu'ils soient neufs ou de construction moins récente, suscitent un grand intérêt. La CEE a la possibilité de coopérer avec le Passive House Institute (PHI), le Buildings Performance Institute Europe (BPIE), ICP Europe, le Comité européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), l'ISO, la CEI et d'autres partenaires importants pour élaborer ces normes. Le rôle de la CEE est particulièrement utile pour faire connaître les multiples avantages que procurent l'élaboration de mesures d'efficacité, l'adaptation de la politique à la situation de la sous-région/du pays, les encouragements en vue de la collecte et de l'évaluation de données, la promotion d'outils pertinents et la mise en évidence des meilleures pratiques. Ces tâches pourraient être entreprises conjointement avec le Comité du logement et de l'aménagement du territoire et le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation moyennant la création d'une Équipe spéciale conjointe sur les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments.

14. Un transfert de connaissances basé sur une approche multilatérale de la formation de formateurs peut contribuer à accélérer la diffusion de bonnes pratiques dans l'ensemble de la région de la CEE et, par conséquent, contribuer à améliorer la qualité des nouveaux bâtiments et bâtiments rénovés satisfaisant à des normes rigoureuses en matière d'énergie. Au cours de séminaires et dans les documents d'accompagnement offerts et adaptés aux besoins des États membres avec le concours

d'experts internationaux et la participation de partenaires locaux, la CEE pourrait contribuer à la diffusion des compétences nécessaires (conception et physique des bâtiments, enveloppe des bâtiments, chauffage/ventilation/climatisation, production d'électricité, automatisation et contrôles, planification intégrée et rapport coût-efficacité).

15. Travaux à entreprendre :

- a) Étudier les résultats et le rapport final de l'enquête régionale sur les normes d'efficacité énergétiques dans les bâtiments;
- b) Étudier la possibilité de définir pour l'ensemble de la CEE des normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments, qu'ils soient neufs ou de construction moins récente, ainsi que les meilleures pratiques pour les quartiers et les villes;
- c) Étudier la possibilité de proposer à l'échelle de la CEE une offre de séminaires de formation de formateurs;
- d) Établir un mécanisme adaptatif pour fournir une assistance technique aux parties prenantes désireuses d'améliorer plus rapidement l'efficacité énergétique en s'associant avec des institutions disposées à apporter une aide.

16. Résultats attendus :

- a) Un rapport soumis au Groupe d'experts pour examen;
- b) Une plate-forme fonctionnelle d'adaptation pour l'assistance technique en matière d'efficacité énergétique qui pourrait également être utilisée pour proposer des séminaires de formation de formateurs, sous forme de sessions de formation en ligne et/ou de séminaires en face à face.

17. Calendrier :

- a) Version préliminaire du rapport qui fera l'objet d'un débat – juin 2016;
- b) Rapport final – juin 2017;
- c) Version pilote de la plate-forme d'adaptation – décembre 2016. Modernisation et entretien de la plate-forme – à partir de janvier 2017.

C. Échange d'approches et de meilleures pratiques à l'intention des entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie afin d'améliorer sensiblement l'efficacité énergétique dans la région de la Commission économique pour l'Europe, notamment la réglementation relative à la qualité des services

18. Description : Deux des principaux acteurs potentiels pour améliorer l'efficacité énergétique sont les entreprises de services collectifs et celles de fourniture d'énergie. Le rôle des entreprises de services collectifs et autres entreprises de services énergétiques dans la réalisation d'améliorations en matière d'efficacité énergétique a été largement démontré en Amérique du Nord à travers des mécanismes d'économies et de tarification partagées (c'est-à-dire le recouvrement des coûts des programmes de gestion de la demande au moyen de la tarification). Dans d'autres pays, des politiques générales applicables aux marchés de l'énergie, telles que l'établissement de prix ne reflétant pas les coûts, rendent inopérantes les mesures de mise en œuvre rationnelle de l'efficacité énergétique par le biais de l'offre et de la demande. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour envisager des politiques du marché de l'énergie qui imposent aux entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie de tirer parti de l'amélioration des politiques et pratiques de vente au détail et de distribution

(notamment des politiques fiscales) leur en donnent les moyens et les motivent. Le Groupe d'experts étudiera, en coopération avec des concepteurs de politiques expérimentés (par ex. le Projet d'aide en matière de réglementation), les obstacles à une plus grande diffusion de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE et les options pour parvenir à cette diffusion, notamment les mécanismes d'appel d'offres relatives à l'efficacité énergétique (les exemples incluent le Portugal, la Suisse et l'État américain du Vermont). Ce travail pourrait aussi faciliter les activités transversales relevant du sous-programme de l'énergie durable qui visent à ce que l'on comprenne l'état de développement des réseaux intelligents et que l'on prenne davantage conscience de leurs avantages. En particulier, il est prévu de collaborer étroitement avec le Groupe d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles.

19. De surcroît, les approches réglementaires classiques concernant le gaz et l'électricité impliquent souvent une tarification en fonction du coût de la fourniture de kWh ou de Btu. Le coût peut être calculé sur la base des coûts accumulés compte tenu des retours sur investissement, comme dans la formule de tarification appliquée aux États-Unis. Il peut être calculé en référence aux coûts marginaux sur le long terme comme en Europe ou selon des indices de référence comme au Chili, ou il peut être déterminé par les prix de gros auxquels s'ajoutent les coûts de transmission et de distribution. Dans tous ces cas, les tarifs à la charge des utilisateurs finals sont déterminés par les dépenses en matières premières et en infrastructures des prestataires de services pour fournir des produits énergétiques (le kWh et le Btu). Par conséquent, les entreprises de services collectifs traditionnelles ont toujours été incitées à stimuler leurs ventes en augmentant la quantité d'électricité ou de chaleur vendue, plutôt qu'à fournir aux clients les services énergétiques qu'ils utilisent. Les intérêts de l'industrie sont différents de ceux des gouvernements ou des utilisateurs finals. Les solutions recherchées à ce jour ont consisté, comme indiqué plus haut, à imposer divers programmes de gestion de la demande qui traitent les symptômes du problème de l'efficacité énergétique, mais non le problème de fond, qui tient au fait que ce qui est vendu (kWh) ne correspond pas à ce qui est acheté (services énergétiques). Des expériences ont été menées de par le monde concernant la réglementation de la qualité du service, souvent sur des marchés autres que ceux de l'énergie, par exemple celui de la santé, et il serait utile que le Groupe d'experts étudie comment cette réglementation pourrait améliorer l'utilisation des investissements dans l'efficacité énergétique.

20. Travaux à entreprendre :

- a) Recenser les obstacles à une plus grande diffusion de l'efficacité énergétique et les options et formules connexes pour parvenir à cette diffusion dans la région de la CEE;
- b) Recenser les meilleures pratiques pour que les gouvernements remédient aux carences actuelles;
- c) Étudier le bilan de la réglementation de la qualité du service dans le secteur de l'énergie et dans d'autres secteurs d'activité dont les enseignements pourraient être utiles pour le secteur de l'énergie;
- d) Évaluer la relation entre le coût et la qualité du service sur les marchés de la CEE;
- e) Recommander des pratiques optimales pour la réglementation de la qualité du service dans la région de la CEE.

21. Résultats attendus :

- a) Un rapport sur les obstacles, les options et les meilleures pratiques pour développer la diffusion, par les entreprises de services collectifs et de fourniture d'énergie, d'améliorations de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE dans le cadre des approches réglementaires actuelles;
- b) L'étude et l'analyse de la relation entre le coût et la qualité du service;
- c) Un rapport sur le bilan de la réglementation de la qualité du service présenté au Groupe d'experts pour examen;
- d) Meilleures pratiques recommandées.

22. Calendrier :

- a) Rapport sur les obstacles, les options et les meilleures pratiques – novembre 2016;
- b) Étude et analyse de la relation entre le coût et la qualité du service – juillet 2016;
- c) Rapport sur le bilan de la réglementation de la qualité du service présenté au Groupe d'experts pour examen – avril 2017.
- d) Meilleures pratiques recommandées – novembre 2017.

D. Dialogue sur les réglementations et les politiques visant à remédier aux obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique

23. Description : Plusieurs obstacles législatifs, politiques, économiques et financiers à l'amélioration sensible de l'efficacité énergétique demeurent. Qualifier l'efficacité énergétique de « premier combustible » ne s'est pas encore traduit en investissements adéquats qui rendraient possible la réalisation d'un des objectifs de l'initiative « Énergie durable pour tous » – à savoir le doublement du taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Dans la plupart des pays de la CEE, l'efficacité énergétique est encore largement financée par des fonds d'investissement ou liée à des aides et à des subventions. Les banques commerciales locales de nombreux pays fournissent un financement à travers des lignes de crédit proposées par les institutions financières internationales et/ou des fonds des banques centrales nationales affectés à l'énergie durable. Le financement de l'efficacité énergétique au moyen d'obligations est une nouvelle possibilité. Des fonds nationaux réservés à l'efficacité énergétique, en particulier ceux conçus pour être renouvelables, sont une autre option. Le Groupe d'experts étudiera les stratégies de financement les plus efficaces, la manière dont les gouvernements pourraient en améliorer la bancabilité et le champ d'application pour développer le financement privé de l'efficacité énergétique, ainsi que les politiques et la législation dont il a été démontré qu'elles donnent des résultats. Ces travaux seront menés en coopération avec les gouvernements des États membres, les institutions financières, les organisations internationales (par exemple C2E2, Banque mondiale, etc.) et d'autres parties prenantes.

24. Travaux à entreprendre:

- a) Recenser les politiques et législations qui accroissent la bancabilité de l'efficacité énergétique;
- b) Recenser les meilleures pratiques dans le domaine des stratégies de financement;

c) Analyser les options en matière de financement de l'efficacité énergétique dans la région;

d) Améliorer le dialogue entre le secteur financier privé, les banques de développement et les pays concernant la question du financement de l'efficacité énergétique.

25. **Résultats attendus :** Un rapport soumis au Groupe des experts pour examen aux fins d'une diffusion plus large.

26. **Calendrier :**

- a) Version préliminaire du rapport qui fera l'objet d'un débat – octobre 2016;
- b) Rapport final – octobre 2017.

E. Facilitation de la participation au Mécanisme mondial d'accélération de l'efficacité énergétique (Global Energy Efficiency Accelerator Platform)

27. **Description :** Le Mécanisme mondial d'accélération de l'efficacité énergétique est un partenariat public-privé visant à développer la politique, l'action et l'investissement en faveur de l'efficacité énergétique dans le but de contribuer au doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le monde d'ici à 2030. Le Mécanisme fournit aux gouvernements les moyens d'engager le dialogue avec diverses parties prenantes dont la connaissance des technologies, des marchés, des instruments financiers et des méthodes de mise en œuvre peut appuyer l'intensification des actions en matière d'efficacité énergétique dans divers secteurs. Le Mécanisme contribue à stimuler l'action et les engagements des dirigeants aux niveaux national et sous-national, à l'échelon du pays, de la ville, de l'État, de la région ou du secteur.

28. Les actions qui accélèrent actuellement l'amélioration de l'efficacité énergétique concernent le rendement des carburants, les appareils et équipements, l'éclairage, l'efficacité énergétique dans les bâtiments, la consommation d'énergie par l'industrie et au niveau des districts.

29. **Travaux à entreprendre :**

a) Faciliter la participation des autorités nationales et locales, du secteur privé et d'autres parties prenantes au Mécanisme d'accélération. Cette participation encouragerait les États membres de la CEE à adhérer au Mécanisme;

b) Élaborer un nouveau mécanisme de coopération avec l'ONUDI et d'autres organisations et institutions compétentes qui influent fortement sur le développement technique et technologique mondial afin de concevoir un programme pour la mise au point de technologies d'une bonne efficacité énergétique appliquées dans des économies à faible intensité de carbone en mettant en particulier l'accent sur les procédés industriels et nouveaux équipements qui permettront de diminuer notablement la consommation d'énergie et réduiront les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial.

30. **Résultats attendus :** Promotion d'activités et de matériels de communication sur les mises à jour, l'éventail des options et les « dossiers d'offre » à l'intention des États membres de la CEE.

31. **Calendrier :** Activité continue – janvier 2016-décembre 2017.